

Qu'il soit résolu que le barème de péréquation des taux communs d'imposition soit adopté et que les augmentations suivantes (par 100\$ d'évaluation) s'appliquent aux taux de taxe respectifs de chacune des zones pour les années 2006 à 2013 :

Zone 2	\$0.0462
Zone 3	\$0.0208
Zone 4	\$0.0486
Zone 5	\$0.0373

**Proposée par Charles Fournier. Appuyée par Louis Lavoie.
Adoptée.**

BUDGETS D'OPÉRATION 2006

COMPTE GÉNÉRAL

2006-010 M. Louis Lavoie propose que le Conseil d'Edmundston accepte que la somme de 21,974,172\$ soit le budget total de la municipalité pour l'année 2006, que la somme de 15,520,423\$ soit le mandat de la municipalité, et que les taux d'imposition soient les suivants :

- 1.5950\$ du 100\$ d'évaluation pour la zone 1/Edmundston**
- 1.1001\$ du 100\$ d'évaluation pour la zone 2/Saint-Jacques**
- 1.4383\$ du 100\$ d'évaluation pour la zone 3/Saint-Basile**
- 1.3532\$ du 100\$ d'évaluation pour la zone 4/Verret**
- 1.0889\$ du 100\$ d'évaluation pour la zone 5/DSL de Mad.**

Le Conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvant dans le territoire de la municipalité d'Edmundston.

Appuyée par Charles Fournier.

Adoptée

COMPTE EAU ET ÉGOUTS

2006-011 M. Aldéo Nadeau propose que le Conseil d'Edmundston décide qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la *Loi sur les municipalités*, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2006 comprenne des revenus de 5,118,238\$ et des dépenses de 5,118,238\$ et que 496\$ soit le tarif annuel sur l'ensemble du territoire.

Appuyée par Don Moreau.

Adoptée

COMPTE ÉNERGIE

2006-012 M. Gérald Morneault propose que le Conseil d'Edmundston décide qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la *Loi sur les municipalités*, le budget total de fonctionnement du service d'énergie pour l'année 2006 comprenne des revenus de 18,042,641\$ et des dépenses de 18,042,641\$.
Appuyée par Réal Morneault. Adoptée.

M. Jeannot Raymond, Trésorier présente le détail des Budgets 2006 pour le compte Général, Eau et Égouts et Énergie respectivement.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

NO. 24R-2006 ARRÊTÉ MUNICIPAL D'EAU ET ÉGOUTS – ANNEXE A

Le Secrétaire procède à la 1^{ère} lecture en entier et la 2^e lecture par titre de l'Arrêté.

INFORMATION GÉNÉRALE

- Prochaine réunion publique – 30 janvier 2006 à 20h00

PÉRIODE DE QUESTION :

Aucun commentaire n'est apporté.

Ajournement de la réunion proposé par Gérald Morneault à 20h48.

Gérald Allain, Maire

Doreen Banville, Secrétaire adjointe